

	CENTRE DE SECOURS INCENDIE DES COMBINS	Radios numériques	
			Nbre de de pages : 1
Rédacteur	Approbateur	Date	
YTZ	YMD	31.01.2022	

Destinataires :

- ☒ Compagnie
- ☐ Sous-officiers
- ☐ Officiers
- ☐ Autres

Remplace la directive 20/02 du 13.01.2020

➔ A partir du vendredi 4 février 2022 à 19h00 le canal numérique Combin 1 Relais remplace le canal analogique FEU 12 pour la coordination lors d'interventions



- ➔ Lors d'une alarme enclencher sa radio sur la Canal Combin 1 Relais
- ➔ Aucune communication entre le domicile et le local du feu
- ➔ Annoncer l'effectif du local sur le Canal Combin 1 Relais
- ➔ Durant le déplacement : éteindre toutes les radios portatives et mettre la radio du véhicule sur le canal Combin 1 Relais
- ➔ Lors de l'arrivée sur le lieu d'intervention : allumer les radios portatives sur le canal Combin 1 Relais

Canaux par défaut pour notre CSI

- ➔ Combin 1 Relais = Canal Relais pour coordination lors d'interventions
- ➔ Combin 2 Relais = Canal Relais de réserve
- ➔ FEU 12 Relais = Canal dégagement CSI des Combins relais
- ➔ Feu 13 = Canal dégagement CSI des Combins direct
- ➔ FEU 4 = Transport d'eau
- ➔ FEU 8 = Protection respiratoire
- ➔ FEU 10 = GRIMP
- ➔ FEU 5 = Canal K (pose hélicoptère)